

PROCÈS-VERBAL

Du Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026

En exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 02

Absents : 0

Votants : 15

Date de la convocation :
29/05/2026

Président de séance :
Olivier MARS

Secrétaire de séance :
Valérie COURTIAL

Le 05 juin 2026, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Charnay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Charnay.

Membres présents :

Valérie COURTIAL, Emilie HUMANN CHIGNIER, Olivier MARS, Françoise PINET, Julie VERCHERE, Fabienne GERMAIN, Bruno GRANGER, François DUPERRAY, Fabien VADELORGE, Stéphane LICERAS, Geoffrey JACQUEMOT, Dominique KUGLER, Béatrice ALLATANTE.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Françoise FLOURENT (donne pouvoir à : Bruno GRANGER), Guy BONAMY (donne pouvoir à : Olivier MARS)

Membres absents:/

Délibération n° 1 – Elections sénatoriales

M le Maire expose la délibération n° 1 relative aux élections sénatoriales.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INT2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM et Mmes Emilie HUMANN CHIGNIER, Françoise PINET, Bruno GRANGER et Fabien VADELORGE ;

Village au  des pierres dorées

Vu l'unique liste déposée par les Conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de 3 sera le suivant :

- 3 délégués à élire
- 3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultats du scrutin

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombre de sièges obtenus pour les délégués supplémentaires	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Liste de M Olivier Mars	3	0	3

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le prochain conseil municipal se réunira le lundi 05 juin 2026 à 19 heures.

Le Secrétaire de séance,

Valérie COURTIAL

Le Maire

Olivier MARS